

2018-12-169-DR/FIN

nomenclature: 7.1.6

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018

OBJET : AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

L'an deux mille dix-huit, le vingt décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, M. LAPEBIE,, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme BAULON	procuration à	M. PERRET
M. COUTIER	procuration à	Mme SAINT AUBIN
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
M. AJA	procuration à	M. DUBERT

ABSENTS EXCUSÉS

M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS :

Mme BISBAU, Mme CAMBRONERO, M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRETARIE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 26



2018-12-169-DR/FIN - AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire expose,

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1 prévoit certaines dispositions permettant d'éviter toute discontinuité dans l'exécution des dépenses et des recettes dans l'attente du vote du budget.

Ainsi cet article prévoit que, dans le cas où le budget de la Commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéances avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits inscrits au chapitre 16 afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation donnée par l'organe délibérant précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1 et L 2121-29

Considérant que les crédits ouverts au budget 2018 (budget, restes à réaliser et décisions modificatives), non compris les crédits inscrits au chapitre 16, représentent une somme de 8 435 707 €, la collectivité peut donc, avant le vote du budget primitif 2019, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 2 108 926 €

DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses énoncées dans le tableau ci-dessous :



ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS
16876	PORTAGE EPFL	176 000
2031	FRAIS D'ETUDES	30 000
204172	PARTICIPATION SYDEC	56 000
2051	LOGICIEL	2 700
2111	ACQUISITIONS FONCIERES (frais d'acte)	10 000
2128	AUTRES AGENCEMENTS DE TERRAINS	10 000
21311	BATIMENT HOTEL DE VILLE	10 000
21312	BATIMENTS SCOLAIRES	60 000
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	145 000
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	75 000
2152	INSTALLATION DE VOIRIE	250 000
2158	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	10 000
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	14 000
2184	MOBILIER	10 000
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	42 000
2188	DOCUMENTS MEDIATHEQUE	10 000
2313	CONSTRUCTION (CTM)	230 000
TOTAL		1 140 700

DIT que cette ouverture de crédits sera reprise lors du vote du budget 2019.

Vote: 26

Pour: 26

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 21 décembre 2018

Le Maire

